

ASSEMBLÉE NATIONALE
25 novembre 2024

ABROGATION DE LA RETRAITE À 64 ANS - (N° 613)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 540

présenté par
M. Huyghe, M. Marion, Mme Rist, M. Attal, M. Pierre Cazeneuve, M. Metzdorf, M. Woerth,
Mme Liliana Tanguy, Mme Vidal, Mme Hoffman et M. Gouffier Valente

TITRE

À la fin du titre, substituer aux mots :

« de la retraite à 64 ans »

les mots :

« du système de retraite ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose de compléter le titre de la proposition de loi de la France Insoumise afin de mettre en évidence l'impact inévitable que sa mise en œuvre aura sur le système de retraites français, à savoir sa disparition.

Pour rappel, l'impact financier de cette proposition de loi sur le système de retraites est estimé à 3,4 milliards d'euros dès 2025 et à 16 milliards d'euros à l'horizon 2032 ; des dépenses supplémentaires que le système sera bien en peine de supporter en l'absence de toute mesure viable de financement, lesquelles ne sont pas proposées par le groupe de la France Insoumise, dont le programme économique – commun à la NUPES en 2022 et au Nouveau Front Populaire en 2024 – a par ailleurs, rappelons-le ici, été largement décrié et invalidé par de nombreux économistes et institutions.

Dès lors, il est proposé de renommer cette proposition de loi « d'abrogation du système de retraites ».